



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

stationnement

Question écrite n° 53167

Texte de la question

M. François Vannson attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur l'absence de reconnaissance du macaron GIC pour les personnes atteintes de la maladie de Parkinson. Si elles peuvent marcher ou encore travailler, elles sont, le plus souvent, gênées dans leurs gestes par la raideur de leurs membres et la lenteur de leurs mouvements. En dépit de ces handicaps bien connus du corps médical, le macaron GIC leur est refusé au profit de la carte verte. Ce refus est difficilement compréhensible car la possession de macaron GIC leur garantirait une certaine indépendance par voie de conséquence et leur permettrait d'être parfaitement intégrés à la vie sociale malgré les désagréments de la maladie. C'est pourquoi il lui demande s'il est possible de modifier la réglementation COTOREP en ce sens afin d'améliorer les conditions de vie de ces malades.

Données clés

Auteur : [M. François Vannson](#)

Circonscription : Vosges (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53167

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 30 octobre 2000, page 6209